



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2002
Français
Original: anglais

Rapport de la Mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade (République fédérale de Yougoslavie)

14-17 décembre 2002

I. Mandat de la Mission

1. À l'invitation du Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, Michael Steiner, le Conseil de sécurité a décidé de dépêcher une mission dans la province, comme le Président du Conseil en a informé le Secrétaire général dans sa lettre du 21 novembre 2002 (S/2002/1271). La Mission s'est rendue au Kosovo du 13 au 17 décembre 2002. Des missions avaient déjà été dépêchées par le Conseil en avril 2000 (voir S/2000/363) et en juin 2001 (voir S/2001/600).

2. Les objectifs de la Mission étaient les suivants :

a) Étudier les possibilités de faciliter l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, ainsi que les activités entreprises en ce sens par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK);

b) Dans ce contexte, observer les opérations de la MINUK et la situation sur le terrain, et, en particulier, faire le point sur les critères de référence retenus par M. Steiner, notamment le respect de la légalité, le taux de retours s'inscrivant dans la durée et le programme de privatisation; examiner les problèmes auxquels devait faire face la MINUK, en ce qui concerne tout particulièrement le suivi des élections locales, la décentralisation et la situation à Mitrovica; et faire part de ses conclusions au Conseil de sécurité;

c) Faire comprendre de manière claire aux institutions provisoires assurant la transition vers l'autonomie, ainsi qu'aux dirigeants locaux, aux

responsables municipaux récemment élus et à toutes les autres parties concernées, qu'il importait de :

i) Mettre à profit l'occasion offerte par les élections locales pour faire progresser la décentralisation et consolider les institutions démocratiques;

ii) Promouvoir la réconciliation interethnique et la participation de tous à la vie de la société;

iii) S'opposer à toute forme de violence, d'extrémisme et de terrorisme;

iv) Assurer le maintien de l'ordre et promouvoir la stabilité et la sécurité;

v) Promouvoir l'application intégrale et effective de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et coopérer sans réserve avec la MINUK et la présence internationale de sécurité à cette fin;

d) Étudier les possibilités de renforcer la coopération entre la MINUK et les autorités yougoslaves sur la base du Document commun signé le 5 novembre 2001 par la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie, ainsi que les possibilités de rapprochement entre Pristina et Belgrade;

e) Évaluer les répercussions de la situation régionale sur les activités de la MINUK.



II. Composition de la Mission

3. S. E. M. Ole Peter **Kolby** (Norvège) (chef de la Mission)
 S. E. M. Stefan **Tafrov** (Bulgarie)
 S. E. M. Jagdish Dharamchand **Koonjul** (Maurice)
 S. E. M. Adolfo **Aguilar Zinser** (Mexique)
 S. E. M. Gennady M. **Gatilov** (Fédération de Russie)
 S. E. M. Adam **Thompson** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
 S. E. M. Richard S. **Williamson** (États-Unis d'Amérique)
 Paul **Ekorong à Dong**, Conseiller (Cameroun)
Chen Xu, Ministre-Conseiller (Chine)
 José Renato **Salazar**, Ministre-Conseiller (Colombie)
 Mme Emmanuelle **d'Achon**, Premier Conseiller (France)
 Paul Goa **Zoumanigui**, Conseiller (Guinée)
 John Paul **Kavanagh**, Conseiller (Irlande)
Yap Ong Heng, général de brigade (Singapour)
 Milad **Atieh**, Premier Secrétaire (République arabe syrienne)

III. Activités de la Mission et compte rendu des réunions

4. *À son arrivée à Pristina, le 14 décembre 2002, la Mission a été mise au courant de la situation par le Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que par le Représentant spécial adjoint principal et les représentants spéciaux adjoints chargés des quatre composantes de la MINUK : police et justice (ONU), administration civile (ONU), création d'institutions [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)] et relèvement économique (Union européenne).*
5. Le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré que le Kosovo avait fait des progrès notables au cours des trois dernières années et que des faits

importants s'étaient produits durant les six derniers mois. L'amélioration générale de la situation en matière de sécurité était attestée par une diminution de 27 % du taux de criminalité. En 2002, pour la première fois, les retours des groupes minoritaires au Kosovo ont dépassé les départs; le deuxième tour des élections municipales s'était déroulé sans heurt et dans le calme; la MINUK avait étendu son autorité au secteur nord de Mitrovica; le processus de privatisation des sociétés collectives avait commencé; le transfert des derniers détenus de souche albanaise de la Serbie proprement dite avait été mené à bien et les institutions provisoires d'administration autonome avaient été mises en place. Le Kosovo comptait 105 agences de banques commerciales et son service social fonctionnait normalement, 70 000 prestations ayant été servies dans le cadre du régime de pensions de base pour le seul mois de novembre.

6. Le Kosovo était doté d'une assemblée et d'un gouvernement multiethniques auxquels la MINUK avait commencé à transférer des pouvoirs, abandonnant progressivement l'administration directe (à l'exception des responsabilités confiées au Représentant spécial du Secrétaire général) pour conseiller et surveiller les nouvelles institutions qui devaient encore être consolidées et renforcées. Afin d'aider les autorités locales à assumer toutes leurs responsabilités aux termes du Cadre constitutionnel, la MINUK poursuivait la mise en oeuvre de programmes de renforcement des capacités, y compris la formation de la force de police et de magistrats locaux. Dans ce contexte, la Mission s'efforçait actuellement de faire en sorte que les institutions provisoires demeurent dans le Cadre constitutionnel et le respectent pleinement. Il y avait eu des tensions avec les dirigeants locaux qui souhaitaient assumer des responsabilités supplémentaires. Parmi les problèmes rencontrés, on mentionnera les tentatives faites par l'Assemblée du Kosovo d'outrepasser ses pouvoirs et de ne pas se conformer pleinement à toutes les dispositions du Cadre constitutionnel, notamment en ce qui concerne les intérêts des groupes minoritaires. L'Assemblée avait adopté six lois : deux avaient été promulguées par le Représentant spécial du Secrétaire général, deux étaient à l'examen et deux autres avaient été rejetées au motif qu'elle avait outrepassé ses pouvoirs dans les domaines de la politique étrangère et des droits des minorités. Le Représentant spécial avait utilisé des mécanismes de protection en ce qui concerne la loi sur l'enseignement supérieur et invoqué le fait qu'il avait

qualité pour nommer des juges et des procureurs appartenant à des groupes minoritaires.

7. Les élections municipales tenues récemment avaient été un succès, entraînant des changements dans le paysage politique au niveau local. Les Serbes du Kosovo avaient participé pour la première fois à des élections à ce niveau, quoique en faibles nombres dans les secteurs où ils n'étaient pas majoritaires, modifiant le rapport des forces dans certains conseils municipaux. Dans le secteur nord de Mitrovica, les élections avaient été pratiquement boycottées. La mise en oeuvre des résultats électoraux se poursuivait et, dans certains secteurs, les représentants de groupes minoritaires avaient été associés, en tant que partenaires au sein d'une coalition, aux partis majoritaires. Le pourcentage de femmes dans les conseils municipaux était passé de 8 % à 29 %.

8. La MINUK conservait certaines responsabilités dans les conseils municipaux, qui étaient exécutées par la composante Administration civile. Compte tenu de la réduction de ses allocations (18 % par rapport au budget de l'année précédente), elle prenait des mesures pour faire face aux nouvelles réalités budgétaires. En conséquence, elle avait accéléré les compressions d'effectifs au sein de l'Administration civile réduisant son personnel de 50 % et projetant une nouvelle réduction de 40 % en 2003. C'est pourquoi, à la fin de l'exercice budgétaire, la MINUK ne conservera que des moyens de surveillance minimaux au sein des conseils municipaux, ce qui pourrait limiter sa capacité en matière de contrôle de gestion et s'agissant d'assurer l'équité entre les divers groupes ethniques au niveau municipal.

9. Les principales priorités et difficultés consistaient à toujours encourager les retours, à lutter contre la criminalité organisée et à développer l'économie. La MINUK s'était efforcée de créer des conditions propices au retour durable et librement consenti des groupes minoritaires au Kosovo. Un point critique avait été atteint en 2002, lorsque le nombre des retours avait dépassé celui des départs. Il était indispensable d'obtenir un financement accru des donateurs pour les projets de retour, afin de poursuivre les progrès en 2003. Les personnes déplacées continuaient à recevoir des informations concernant les conditions du retour, et la mise en place d'infrastructures appropriées en ce qui concerne l'éducation, les services sociaux, l'emploi et les projets générateurs de revenus se poursuivait. Toutefois, la situation demeurait précaire, des incidents

et des actes de vandalisme à motivation ethnique entravant le processus de retour. Si le maintien de la Force de paix au Kosovo (KFOR) était nécessaire pour assurer des conditions de sécurité, la principale difficulté consistait non pas à maintenir une paix physique mais plutôt une paix « psychologique ». La majorité devrait être responsable du bien-être des communautés minoritaires et ces dernières devraient s'intégrer dans les institutions créées par la résolution 1244 (1999) et participer à leurs activités.

10. La garantie de conditions de sécurité était un préalable non seulement pour le retour des groupes minoritaires mais aussi pour les investissements au Kosovo. Les habitants concentraient davantage leur attention sur l'économie, à mesure que la situation sur le plan sécuritaire devenait relativement plus stable. Le taux de chômage élevé, environ 56 %, demeurait un grave problème. Le Kosovo était entré dans une phase de développement économique à long terme, comprenant notamment le lancement du processus de privatisation. La situation concernant l'électricité demeurait instable, malgré des progrès importants réalisés dans le rétablissement de la capacité de production qui avait été perdue à la suite du coup de foudre survenu en juillet. L'augmentation de la demande et le non-paiement des factures d'électricité aggravaient le problème. L'application de mesures sévères en matière de coupures avait permis d'améliorer le recouvrement des sommes dues, qui était passé de moins de 50 % à 80 %.

11. La récente nomination de 11 juges et procureurs serbes du Kosovo avait marqué une étape importante vers la mise en place d'une magistrature pluriethnique. La longue période de détention avant jugement résultant du temps nécessaire pour la traduction demeurait un problème. En réponse aux questions posées par la Mission, la MINUK a expliqué qu'un certain nombre de cas de crimes de guerre avaient été mis en jugement au Kosovo en 2002, conformément aux responsabilités incombant à la MINUK dans ce domaine. Si le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie diffusait un mandat contre une personne au Kosovo, la MINUK devait procéder à l'arrestation requise. Les motifs des arrestations devaient être expliqués au public en termes simples et préciser que celles-ci étaient dirigées contre des individus suspects et non pas contre des communautés ou des institutions.

12. Le Service de police du Kosovo (SPK), dont les effectifs étaient maintenant plus nombreux que ceux de

la police de la MINUK, jouait un rôle de plus en plus important dans le maintien de l'ordre. Actuellement, il gérait entièrement un poste de police. Le SPK s'était également établi comme service de police légitime dans le nord. Le recrutement d'officiers de police pour le Service dans le nord du Kosovo continuait de susciter l'opposition d'éléments de la population serbe du Kosovo. La criminalité organisée demeurait un grave problème. Le Bureau chargé de la lutte contre le crime organisé au Kosovo avait amélioré son mode d'opération, contribuant à la lutte contre la criminalité. Dans la région, la collaboration avec l'Albanie, la Serbie proprement dite et l'ex-République yougoslave de Macédoine contribueraient à la lutte contre le crime organisé.

13. Les relations de la MINUK avec Belgrade s'étaient améliorées. Le Gouvernement du Kosovo serait bientôt représenté comme membre à part entière au Groupe de travail de haut niveau. Le dialogue direct entre Belgrade et Pristina n'avait pas encore été engagé. Un tel dialogue sur les questions pratiques d'intérêt commun était une nécessité.

14. L'un des principaux problèmes qui se posaient après à la mise en place des institutions provisoires était de gérer les aspirations des Albanais du Kosovo à l'indépendance et d'éviter que l'autorité de la MINUK ne soit remise en question pendant la période intérimaire. Par exemple, en dépit des ambitions de certains membres du Corps de protection du Kosovo (CPK), la MINUK restait fermement décidée à faire en sorte que le CPK conserve son statut d'organe civil spécialisé dans les interventions d'urgence sans fonctions militaires ni fonctions de sécurité. Il avait été dit clairement que le statut du Kosovo restait à déterminer et que la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité était la seule ligne directrice pour la MINUK. C'était le Conseil de sécurité qui déciderait du statut futur et aucune partie n'avait le droit de préjuger de celui-ci.

15. Le Représentant spécial du Secrétaire général a dit que le Kosovo ne se voyait plus comme coupé du reste de la région. La coopération régionale s'améliorait. Les solutions qui pourraient prélude à un Kosovo monoethnique étaient exclues, car cela risquait d'avoir des répercussions et de provoquer une réaction en chaîne dans toute la région, principalement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine. La partition était elle aussi exclue.

16. Pour mener à bien cette période intérimaire critique et mesurer les résultats obtenus et les difficultés rencontrées au Kosovo, la MINUK avait introduit la notion de critères de référence. Le Conseil de sécurité souscrit à cette démarche. La MINUK était maintenant en train de concrétiser ces critères en définissant des indicateurs spécifiques et, à partir de janvier, elle rendrait compte de leur mise en oeuvre au Conseil, ce qui offrirait un point de comparaison pour mesurer les progrès accomplis. Les consultations tenues récemment avec les institutions provisoires avaient cependant fait apparaître que celles-ci n'avaient pas encore internalisé les critères de référence comme leurs objectifs propres. Le Représentant spécial du Secrétaire général avait souligné l'importance du concept « les normes avant le statut », et fait observer que même si celui-ci avait été largement accepté au Kosovo, on n'avait pas encore constaté d'actions concrètes dans ce sens.

17. Dans ses interventions, la Mission du Conseil a souscrit au principe « les normes avant le statut » et à l'idée de donner priorité à l'état de droit, au développement économique et au retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés. Elle a aussi appuyé l'extension de l'autorité de la MINUK au secteur nord de Mitrovica et a noté avec satisfaction que la MINUK coopérait à ce sujet avec Belgrade et avec la présence de sécurité internationale. La Mission jugeait important que le même système administratif soit appliqué dans tout le Kosovo. Elle a appuyé l'initiative du Représentant spécial concernant un « plan de décentralisation » pour le Kosovo et a souligné qu'il importait de l'élaborer en consultation avec les collectivités locales et en conformité avec les normes européennes. La Mission a constaté avec plaisir que la coopération entre la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie s'était améliorée et a noté qu'il importait de la resserrer encore.

18. *Le 14 décembre, la Mission a rencontré les représentants des institutions provisoires d'administration autonome, à savoir le Président du Kosovo, Ibrahim Rugova; le Premier Ministre, Bajram Rexhepi; le Président de l'Assemblée, Nexhat Daci; et le Coordonnateur interministériel des retours, Milorad Todorovic.*

19. Les représentants albanais du Kosovo ont signalé des progrès sensibles au cours des trois années et demie écoulées : amélioration de la situation en matière de sécurité, création d'un service de police

opérationnel et mise en place d'institutions provisoires d'administration autonome. Ils ont estimé que l'attentat à la voiture piégée, perpétré à Pristina la veille de l'arrivée de la Mission, donnait une image fautive de la situation en matière de sécurité qui, ont-il fait observer, s'était en fait améliorée. Les priorités restaient le développement économique, y compris la nécessité de venir à bout du taux élevé de chômage, la privatisation et l'intégration des minorités ethniques. La relation de travail fructueuse qui s'était instaurée entre les institutions provisoires et la MINUK était encourageante, mais il fallait envisager un nouveau transfert de pouvoir et le réaliser au plus vite. Certes, le statut du Kosovo restait à déterminer, mais les représentants ont préconisé de reconnaître à brève échéance l'indépendance du Kosovo, comme moyen de hâter la démocratisation de la région et le développement économique au Kosovo. Certains estimaient qu'il n'était pas judicieux de donner priorité aux normes sur le statut – il valait mieux s'employer à les mettre en oeuvre simultanément. Ils ont argué qu'il serait difficile de mettre en application les normes requises s'il n'existait pas un niveau de responsabilité concomitant et que certaines normes ne pouvaient être réalisées sans que le statut du Kosovo ait été défini. Les institutions provisoires étaient néanmoins résolues à continuer de coopérer avec la MINUK pour créer une société démocratique tolérante. Le Président du Kosovo a appelé l'attention sur le fait que la confirmation de la Charte constitutionnelle pour la Serbie et le Monténégro risquait de susciter des problèmes dans la région.

20. Le Président de l'Assemblée a fait observer que, si les Albanais de souche constituaient 90 % de la population actuelle du Kosovo, les minorités occupaient 34 % des sièges à l'Assemblée parlementaire, ce qui montrait à quel point les droits des minorités étaient respectés au Kosovo. Le fait que l'Assemblée du Kosovo fût le seul parlement de la région à avoir adopté une résolution sur le retour des minorités illustre aussi la volonté de l'Assemblée de faire respecter les droits de tous les résidents et de faire prévaloir l'état de droit. Quant au Gouvernement du Kosovo, les relations, y compris les relations interethniques, au sein du Cabinet étaient excellentes. Le Gouvernement menait une action positive, offrant des emplois aux minorités.

21. Le Coordonnateur interministériel des retours a fait une analyse différente de la situation. La

population serbe du Kosovo n'avait guère de raisons d'être satisfaite des progrès accomplis étant donné que les deux tiers de ses membres continuaient d'être déplacés. Les Serbes du Kosovo connaissaient des difficultés dans tous les domaines, depuis la santé et l'éducation jusqu'à l'usage de leur langue et de leur alphabet. À l'intérieur du Kosovo, la liberté de circulation des communautés minoritaires continuait de laisser à désirer. Si le chômage était important parmi les Albanais du Kosovo, il l'était plus encore parmi la population serbe du Kosovo. La question des personnes disparues continuait de compliquer la situation politique et de faire obstacle à la réconciliation entre les deux communautés. On soutenait l'approche « les normes avant le statut », considérée comme la bonne manière de procéder concernant la situation au Kosovo, et le représentant a demandé que la stratégie de décentralisation soit mise en application. Tous les représentants, quelle que fût leur appartenance ethnique, ont souscrit à l'objectif de mettre en place les normes européennes.

22. La Mission a fait valoir le principe « les normes avant le statut » et la responsabilité qui incombait aux institutions provisoires d'assumer les pouvoirs transférés en vertu du Cadre constitutionnel dans l'intérêt de tous les habitants. Elle a en outre insisté sur la responsabilité qu'avaient les institutions provisoires de collaborer avec la MINUK à l'application intégrale de la résolution 1244 (1999) et a souligné l'importance d'une coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Mettant l'accent sur le soutien de la communauté internationale à un Kosovo démocratique, pluraliste et multiethnique, la Mission a engagé le Gouvernement à se considérer comme le gouvernement de toute la population du Kosovo et pas seulement comme les représentants de leurs propres mandants. À cet égard, la Mission a demandé aux représentants de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour promouvoir la réconciliation et l'inclusion de toutes les communautés. La communauté internationale cherchait à progresser dans ce domaine et suivait de près l'évolution de la situation. La Mission a demandé aux dirigeants du Kosovo de dénoncer publiquement les actes de violence, les propos haineux et les expressions d'intolérance.

23. Notant que la primauté du droit est le fondement d'une société démocratique et du développement économique, la Mission a fait observer que le non-

respect de la loi lésait toutes les communautés et compromettrait tous les efforts tendant à créer un Kosovo prospère et démocratique. Elle a engagé les institutions provisoires à coopérer étroitement avec la MINUK et les autres organisations internationales (Conseil de l'Europe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union européenne) à la mise en oeuvre des critères de référence et à la réalisation des normes européennes. La Mission a souligné qu'avant toutes choses les institutions provisoires devaient assumer la responsabilité de l'inclusion de toutes les communautés, du respect des droits fondamentaux et des droits civils ainsi que du respect de l'ordre public au Kosovo. Elle a également souligné l'importance d'une coopération accrue entre Pristina et Belgrade.

24. *Le 14 décembre également, la Mission a rencontré des représentants de l'Assemblée du Kosovo, à savoir des membres des principaux partis politiques albanais du Kosovo et de la coalition serbe du Kosovo (Povratak), ainsi que des représentants des autres communautés ethniques.* Les membres de l'Assemblée étaient profondément divisés, selon leur appartenance ethnique, dans leur appréciation de la situation. Les partis albanais majoritaires se sont engagés à contribuer à instaurer les principes du droit et la démocratie au profit de toutes les communautés du Kosovo. Ils ont cependant fait valoir que leurs efforts avaient été entravés par le manque de pouvoir et par les pouvoirs réservés du Représentant spécial. Pour rendre les institutions provisoires plus opérantes, les représentants albanais du Kosovo ont demandé que les pouvoirs desdites institutions soient encore élargis. Certains d'entre eux ont affirmé qu'avec la mise en place des institutions provisoires, l'autonomie était déjà largement réalisée au Kosovo. Une nouvelle résolution du Conseil de sécurité s'imposait donc. Certains ont demandé que le Conseil de sécurité se penche sur la question du statut du Kosovo. Les suggestions les plus extrêmes qui aient été faites tendaient à modifier le mandat de la MINUK et à le limiter à des fonctions de surveillance, ou à transférer cette surveillance à l'Union européenne, l'OTAN restant présent, jusqu'à ce que soit reconnu le statut final, qui respecterait le droit à l'autodétermination.

25. Les représentants serbes du Kosovo ont estimé que les changements positifs qui s'étaient produits au Kosovo n'avaient pas modifié la situation pour la minorité de souche serbe. Ils ont mis l'accent en

particulier sur l'absence de liberté de circulation, l'indifférence à l'égard des droits culturels des minorités, le nombre insuffisant des retours et la destruction d'églises. Ils ont demandé instamment à la MINUK d'être plus volontariste concernant la question des retours et la protection des droits des minorités. Les représentants des autres minorités du Kosovo avaient été mieux intégrés dans les institutions du Kosovo mais, néanmoins, la communauté internationale ne s'intéressait pas suffisamment à leurs problèmes spécifiques et à certaines questions en souffrance touchant leurs droits culturels.

26. La Mission a souscrit à l'approche « les normes avant le statut » du Représentant spécial du Secrétaire général et a souligné que plus vite les critères de référence seraient mis en oeuvre, plus vite la question du statut pourrait être abordée. Les normes revêtaient également de l'importance pour le développement économique, car en l'absence de stabilité et de respect de la légalité, il ne fallait s'attendre à aucun investissement étranger. La Mission a indiqué que le Conseil de sécurité continuait d'avoir le Kosovo à coeur et a engagé les membres de l'Assemblée à dénoncer la haine fondée sur l'origine ethnique et à se tourner vers l'avenir. Elle a insisté sur la responsabilité qu'avaient l'Assemblée ainsi que tous les représentants qui la composaient et tous les partis politiques d'assumer au profit de la population du Kosovo tout entière les pouvoirs transférés en vertu du Cadre constitutionnel, et a souligné qu'il importait que l'Assemblée fonctionne dans le respect des procédures démocratiques. L'accent a été mis tout particulièrement sur la nécessité de prendre en considération et de respecter les opinions et les intérêts de toutes les communautés, ce qui était important pour l'instauration d'un Kosovo démocratique, stable et prospère. La Mission a fait ressortir la responsabilité qu'avaient tous les représentants et tous les partis politiques de coopérer avec la MINUK à l'application intégrale de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, soulignant qu'il était indispensable que tous les partis conçoivent la fonction législative comme « axée sur les résultats ». Elle a engagé les membres de l'Assemblée à rechercher le consensus et a fait observer qu'une opposition constructive était de la plus haute importance pour une démocratie effective.

27. Elle a en outre fait ressortir l'importance d'une coopération accrue entre Pristina et Belgrade. Il était nécessaire de participer aux travaux de l'Assemblée

pour promouvoir les intérêts des communautés. Ne pas participer conduisait à l'absence de représentation et à la perte de toute possibilité d'influer sur le processus législatif. La Mission a noté que chaque communauté avait des préoccupations différentes, a souligné que la pluriethnicité était le seul moyen de progresser et a incité les communautés à engager un dialogue constructif. Il était de la plus haute importance que les différentes communautés apprennent à s'écouter mutuellement et à ne pas faire comme si les autres n'existaient pas.

28. *Le 14 décembre, les membres de la Mission ont rencontré des familles de personnes disparues.* Les représentants des familles de disparus ont noté les efforts déployés par la MINUK et le Représentant spécial pour faire la lumière sur le sort des quelque 3 500 disparus. Ainsi, par exemple, une exposition d'effets personnels organisée récemment par la MINUK avait permis d'identifier certains disparus. Les familles ont demandé à la Mission de les aider à obtenir des autorités serbes et yougoslaves des informations utiles sur le sort des disparus, notamment en facilitant l'accès à des documents que détiendraient les tribunaux serbes aux fins d'examen par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. La Mission a noté qu'il importait d'agir sur cette question cruciale et s'est engagée à étudier les documents qui lui avaient été présentés et à prendre les mesures appropriées.

29. *Au siège de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR, le général de corps d'armée Fabio Mini, commandant de la Force, a fait un exposé à la Mission sur la situation, du point de vue de la sécurité, les principales tâches attribuées à la Force et les principaux obstacles qu'elle rencontre.* Selon la KFOR, il existait un climat de sécurité au Kosovo en dépit d'actes isolés de violence. La KFOR poursuivait sa politique de ramassage des armes tant aux points de passage qu'à l'intérieur du Kosovo, et le nombre des armes saisies aux points de passage avait baissé (il pouvait cependant s'agir d'un phénomène saisonnier). Les principales menaces contre l'ordre public étaient la persistance des violences interethniques, la criminalité organisée et l'extrémisme social et politique. Les minorités, cependant, avaient l'impression que l'insécurité augmentait. Une campagne d'information serait donc nécessaire pour corriger cette impression, et la KFOR continuait de poster des gardes sur certains sites traditionnels et de fournir des escortes. Un grand nombre d'églises avaient malheureusement été

détruites au cours des premiers mois de la MINUK. Pour l'avenir proche, il importait que le débat sur le statut final du Kosovo soit géré avec prudence, car il risquait d'alimenter les extrémismes et de compromettre la sécurité.

30. Tout en entretenant et en consolidant un climat de sécurité, la KFOR continuait de fournir un appui à la MINUK et de travailler à réduire la dépendance à l'égard de sa propre présence. Elle apportait son appui à la MINUK dans la lutte contre le crime organisé, mais sans exercer aucune fonction de répression dans ce domaine. Le transfert progressif de certaines responsabilités aux autorités civiles faisait partie de l'appui ainsi fourni et devait à terme permettre à la KFOR de renoncer à des missions de caractère général. Ces transferts de responsabilités s'effectueraient au fur et à mesure que les organes civils seraient prêts. Cette stratégie de transfert des responsabilités était commune à la KFOR et à la MONUK, et les décisions en la matière étaient prises d'un commun accord et sur la base d'une évaluation commune des menaces. Si certaines tâches devaient conserver un caractère exclusivement militaire, d'autres pouvaient être exécutées par la police de la MINUK et le Service de police du Kosovo. La KFOR travaillait également en étroite collaboration avec la MINUK en vue de transférer aux autorités civiles certaines fonctions civiles de l'aéroport de Pristina, tout en se réservant de continuer de remplir un certain nombre de fonctions dans cet aéroport. La KFOR avait été récemment réorganisée en quatre brigades au lieu de cinq et son effectif avait été réduit en conséquence. Elle comptait actuellement 27 188 militaires, contre 49 400 à son apogée en décembre 1999. La poursuite de la réorganisation et de la réduction des effectifs de la KFOR ne devait pas affecter sa capacité d'action et serait subordonnée à une évaluation des conditions de sécurité. Dans l'ensemble, la coopération et la coordination entre la MINUK et la KFOR étaient excellentes.

31. La Mission a salué les efforts déployés par la KFOR et reconnu que sa présence restait un facteur crucial de stabilisation et de sécurité au Kosovo et dans toute la région. Les minorités continuaient de compter sur elle pour leur sécurité. La Mission a noté que les conditions de sécurité s'étaient améliorées depuis l'année précédente et que la KFOR pouvait revendiquer sa part de mérite dans cette amélioration. La Mission a exprimé la profonde préoccupation que

lui cause l'influence de la criminalité organisée au Kosovo, tout en reconnaissant que ce phénomène, loin d'être particulier au Kosovo, affecte l'ensemble de la région et doit être réglé dans le cadre d'une stratégie régionale. Elle a pris note de l'appui apporté par la KFOR aux efforts fournis par la MINUK et les autorités locales pour combattre le crime organisé.

32. *Toujours le 15 décembre, la Mission s'est rendue à Mitrovica, où elle a tenu une série de réunions. La première était une réunion d'information sur l'Agence fiduciaire du Kosovo et le processus de privatisation, au cours de laquelle le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement économique (pilier de l'Union européenne), M. Andy Bearpark, a fait un exposé.* Le Représentant spécial adjoint a déclaré que la situation économique s'était notablement améliorée. D'importants travaux de reconstruction avaient été menés, le réseau routier fonctionnait et le Kosovo avait affiché le taux de croissance le plus élevé d'Europe au cours des trois dernières années. La MINUK avait facilité le passage de l'ancienne économie monétaire à un recours accru aux banques, même si le point de départ avait été très bas.

33. Cependant, la situation économique actuelle reposait sur la présence de la communauté internationale, avec son substantiel pouvoir d'achat, sur l'aide considérable reçue de l'étranger et sur les envois de fonds des Kosovars de la diaspora. Or, au cours de l'année écoulée, les dépenses des membres de la communauté internationale sur place avaient diminué puisque les organismes internationaux réduisaient fortement leurs effectifs. Le montant des fonds fournis par les bailleurs avait inévitablement baissé, passant de 650 millions d'euros en 2001 à 437 millions en 2002, avec une nouvelle baisse projetée à 271 millions pour 2003. On prévoyait un grave recul de l'économie pour 2004, avec les problèmes que cela créerait. Dans une situation normale, la réduction de l'aide étrangère aurait été compensée par un accès accru aux institutions financières internationales, mais cet accès se révélait problématique dans le cas du Kosovo du fait que son statut n'était pas réglé. La MINUK s'efforçait, avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, de trouver une solution originale à ce problème d'accès. Quant aux dirigeants politiques locaux, ils ne s'étaient pas encore montrés prêts à assumer la responsabilité de ce genre de décisions économiques à long terme. La criminalité

organisée et, ce qui était plus inquiétant encore, la corruption institutionnalisée constituaient des obstacles supplémentaires au développement économique.

34. Pour impulser le développement économique, il fallait des investissements directs. Les privatisations inciteraient certes le secteur privé à investir, mais elles ne résoudraient pas tous les problèmes économiques du Kosovo. Si l'on voulait attirer les investissements, faciliter le commerce et créer des emplois, il fallait faire basculer les entreprises dans le secteur privé. L'organisme à qui avait été confiée la réalisation de cet objectif était l'Agence fiduciaire du Kosovo (KTA), qui avait été chargée de privatiser (ou de liquider) environ 550 entreprises collectives et de gérer la transition et la transformation des entreprises publiques. Le mandat de l'Agence ne s'étendait pas à la privatisation des entreprises publiques. Le siège de l'Agence avait été récemment transféré à Mitrovica afin de faciliter le développement du nord.

35. On estimait qu'un petit nombre seulement d'entreprises collectives étaient viables économiquement, et la plupart d'entre elles appartenaient à l'agro-industrie. Le Conseil d'administration de l'Agence fiduciaire du Kosovo avait récemment approuvé un premier lot de 25 sociétés à mettre sur le marché pour donner l'exemple. On espérait que les appels d'offres correspondants seraient publiés au début de 2003. Les privatisations en elles-mêmes ne produiraient pas de revenus et ne créeraient pas d'emplois, mais elles devaient libérer l'outil de production. En effet, leurs recettes seraient bloquées afin de pouvoir répondre à d'éventuelles demandes d'indemnisation émanant des propriétaires et des créanciers. Les privatisations entraîneraient des suppressions d'emplois non essentielles dans les entreprises collectives. La MINUK avait entretenu un dialogue constant avec les autorités de Belgrade sur la question des privatisations.

36. *Pendant sa visite à Mitrovica, la Mission a également eu un entretien avec des représentants de la société civile serbe et bosniaque du Kosovo, dont la majorité étaient des femmes.* Ces représentants ont fait observer que la partie nord de Mitrovica était la seule ville authentiquement pluriethnique du Kosovo. Leur impression de la situation dans le reste de la province n'était guère favorable, cette situation se caractérisant selon eux par une insécurité accrue assortie d'une absence complète de liberté de circulation, par l'absence de contrôle sur les ventes d'immeubles, par

l'insuffisance des retours et par la lenteur de la décentralisation. Les Serbes du Kosovo demandaient que soient reconnus leurs droits fondamentaux, y compris la liberté de circulation, le droit à l'éducation, la liberté de culte, l'accès aux soins de santé et le droit de parler leur langue et d'utiliser leur alphabet. Il fallait que l'économie et la situation de l'emploi dans le nord de la province s'améliorent. Autrefois, 85 % des Serbes travaillaient pour des entreprises collectives; aujourd'hui, tous étaient au chômage. Les Serbes du Kosovo n'avaient eu aucune chance de profiter d'une vague d'aide humanitaire internationale qui touchait maintenant à sa fin. Sans aide internationale, les Serbes du nord de la province ne pouvaient pas s'en sortir, d'autant plus que la MINUK coupait leurs liens avec Belgrade.

37. Il fallait voir dans le faible taux de participation aux élections dans la partie nord de Mitrovica une réaction de la population serbe locale à la situation actuelle. Quant aux Serbes qui avaient voté, ils ne pouvaient même pas aller à Pristina pour y voir les députés qu'ils avaient élus à l'Assemblée, lesquels avaient eux-mêmes dû se rendre à Pristina par véhicule blindé. En l'absence de garanties aussi fondamentales, on pouvait douter de l'intérêt qu'il y avait à participer aux institutions autonomes du Kosovo. Exprimant une opinion divergente, un représentant a déclaré qu'il fallait maintenant se tourner vers l'avenir. Même s'il était difficile de reconnaître que les Serbes du Kosovo étaient devenus une minorité, il n'en fallait pas moins l'accepter. Ceci dit, il y avait un seuil en dessous duquel ils ne descendraient pas. La décentralisation aurait dû être mise en place avant les récentes élections.

38. Les communautés serbe et albanaise du Kosovo avaient autrefois coexisté sans incident. Depuis trois ans, la communauté internationale essayait de les forcer à envisager de vivre à nouveau ensemble. Cela deviendrait un jour possible, mais il ne fallait pas forcer les choses. Un représentant a dit avec insistance qu'il fallait se donner du temps et faire confiance aux intérêts économiques pour faciliter le rapprochement entre les deux communautés. D'autres ont préféré souligner qu'il fallait améliorer la liberté de circulation avant de se concentrer sur l'économie. Selon le représentant de la communauté bosniaque, la MINUK aurait pu faire plus pour éviter un exode des Bosniaques du Kosovo, par exemple en exerçant un droit de veto sur les ventes d'immeubles.

39. En dernier ressort, la situation ne pouvait avoir de solution que politique. Les gens ne resteraient pas au Kosovo s'ils n'avaient aucune perspective d'avenir. La situation était plus grave dans les enclaves où vivaient les minorités. Elle pourrait même conduire à un Kosovo monoethnique. Ceci dit, l'ouverture vers l'Europe restait essentielle, même si, jusqu'à maintenant, c'était la communauté majoritaire qui avait bénéficié de la mise aux normes européennes, tandis que les communautés non majoritaires avaient été laissées pour compte.

40. Les femmes de la partie nord de Mitrovica connaissaient les mêmes problèmes que les femmes partout dans le monde. Elles étaient instruites et aptes à apporter leur contribution si on leur en donnait la possibilité et on les y aidait. Les femmes pouvaient aussi contribuer au développement de la société civile et jouer un rôle important dans la réconciliation des communautés.

41. La Mission s'est référée aux messages qu'elle avait émis la veille à la réception. Elle voulait que la société kosovare soit multiethnique et inclusive. Elle a demandé aux représentants d'oeuvrer à l'intégration et de se faire une vie au Kosovo. Elle a aussi demandé aux dirigeants des Albanais du Kosovo de faire une place permettant aux minorités de vivre au Kosovo. La Mission était convaincue que s'il y avait une société multiethnique au Kosovo, l'intégration à l'Europe en serait facilitée. Elle voulait également un Kosovo unifié, et appuyait donc les mesures prises par la MINUK à Mitrovica. Pour permettre à l'économie de fonctionner et attirer les investissements, il fallait que le Kosovo devienne une société normale. L'ancien état de choses, où l'économie reposait sur des sociétés collectives, ne reviendrait pas. Il fallait construire quelque chose de neuf. Jusqu'à une date récente, Mitrovica était divisée et n'était pas attirante pour les investisseurs. La Mission a encouragé les représentants à regarder vers l'avenir et non vers le passé. Elle appuyait aussi le retour des personnes déplacées. Elle a souligné que toute forme d'extrémisme devait cesser et que chacun devait essayer d'être plus pragmatique. Il y avait beaucoup de problèmes pratiques dont il fallait s'occuper, et il fallait que tous travaillent ensemble et se concentrent sur ces problèmes. La Mission a cité la résolution du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et souligné le rôle et les capacités particulières des femmes pour ce qui est d'aider à la résolution des conflits. La Mission était consciente de

tous les problèmes et difficultés auxquels se heurtaient les Serbes du Kosovo. La présence internationale était importante pour aider à régler certains de ces problèmes et pour instaurer un climat favorable à leur solution.

42. Également au cours de la visite à Mitrovica, la Mission a entendu des exposés d'information du Représentant spécial et de l'Administrateur régional et de l'Administrateur municipal de Mitrovica sur l'évolution de la présence de la MINUK dans la partie nord de Mitrovica et l'état d'avancement de la mise en oeuvre de sa stratégie pour Mitrovica. L'ancienne administration parallèle prenait la succession de la municipalité d'avant le conflit, mais de façon incomplète. Elle ne fonctionnait pas à plein, mais seulement dans certains secteurs limités. L'établissement de l'autorité de la MINUK s'était fait sans heurt, mais requérait un suivi constant si l'on voulait assurer l'autonomie de la Mission. L'excellente coordination avec la KFOR avait contribué au succès de la stratégie. On avait reçu plus de 550 candidatures, dont une grande partie présentée par le personnel de l'ancienne structure parallèle, alors qu'il n'y avait que 70 postes. Les projets à impact rapide se poursuivaient, et on pouvait désormais suivre des cours de niveau universitaire en serbe. Il importait de ramener les Albanais du Kosovo dans le nord et les Serbes du Kosovo dans le sud. Toutefois, la situation économique dans le nord restait précaire.

43. Le problème réel demeurait la sécurité et les craintes des deux communautés. La réconciliation avait été longtemps entravée par les structures parallèles. La MINUK appuyait la réconciliation, mais estimait que, pour avoir un effet profond, il fallait qu'elle vienne de l'intérieur; elle ne pouvait pas être imposée. La MINUK continuerait d'encourager le dialogue multiethnique par les échanges commerciaux, les affaires, les retours et d'autres questions pratiques. Le maintien de l'appui politique et financier de la communauté internationale était essentiel à ce processus. Ceux qui voulaient créer deux municipalités ne souhaitaient pas réellement une société multiethnique. La présence d'un bureau du Centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie/République de Serbie dans la partie nord de Mitrovica était acceptable si ce bureau assurait uniquement une fonction de liaison et ne constituait pas une administration parallèle.

44. Le 15 décembre, la Mission s'est entretenue avec les présidents des assemblées municipales de la région de Mitrovica, à savoir le Président de la municipalité de Leposavic, Velimir Bojovic, le Président de la municipalité de Mitrovica, Faruk Spahija (LDK), le Président de la municipalité de Srbica, Ramadan Gashi (PDK), le Président de la municipalité de Vucitrn, Muharrem Shabani (LKD), le Président de la municipalité de Zubin Potok, Slavisa Ristic (DSS), et le Président de la municipalité de Zvecan, Dragisa Milovic (DSS); trois de ces présidents étaient des Albanais du Kosovo et trois des Serbes du Kosovo.

45. Les Présidents des municipalités de Mitrovica, Srbica et Vucitrn se sont déclarés encouragés par l'évolution récente de la situation dans la région de Mitrovica et ont exprimé leur gratitude pour l'appui de la MINUK et du Représentant spécial du Secrétaire général à cet égard. La communauté albanaise du Kosovo essayait d'aider la MINUK à établir une société fondée sur la primauté du droit et les normes relatives aux droits de l'homme et aux droits des minorités. Il y avait eu récemment plusieurs exemples de projets entrepris pas les communautés serbe et albanaise qui démontraient que la coexistence était possible. Mais il y avait encore fort à faire. Ils ont reconnu la nécessité de la coopération et encouragé l'ouverture de nouvelles possibilités économiques pour la région. La décision d'ouvrir un bureau de la MINUK dans la partie nord de Mitrovica a été accueillie avec satisfaction. Toutefois, pour assurer la coopération à long terme concernant Mitrovica, il était nécessaire de renforcer le bureau, conformément à la résolution 1244 (1999). Il était d'importance primordiale d'assurer une totale transparence. Les présidents ont exprimé l'espoir que la MINUK maintiendrait aussi sa coopération avec les habitants de Mitrovica.

46. Les Présidents des municipalités de Leposavic, Zubin Potok et Zvecan se sont félicités de l'occasion donnée aux représentants de toutes les municipalités de se réunir pour la première fois. La population serbe du Kosovo vivant à Mitrovica n'était guère satisfaite de l'application de la résolution 1244 (1999). Ils ont exprimé l'espoir que la mission au Kosovo ne prendrait pas fin avant que la résolution n'ait été pleinement appliquée. Ils espéraient qu'au cours de l'année à venir la communauté internationale se concentrerait sur le retour des communautés serbes et autres communautés non albanaïses au Kosovo. La pleine liberté de mouvement et la sécurité des communautés

minoritaires étaient une condition préalable essentielle. Cela incluait la nécessité d'une assistance des donateurs internationaux aux rapatriés, ainsi que d'investissements dans l'infrastructure économique de Mitrovica. Certes, la communauté des Serbes du Kosovo souhaitait voir la primauté du droit régner au Kosovo, mais cela devait valoir pour toutes les communautés. Ils ont fait observer que les déclarations faites par les représentants des Albanais du Kosovo en faveur de l'indépendance du Kosovo signifieraient que les Serbes du Kosovo n'oseraient pas rester. Si la partie nord de Mitrovica était une société véritablement multiethnique, on ne pouvait en dire autant du reste du Kosovo.

47. La Mission s'est référée à la déclaration faite la veille par son chef, qui contenait tous les messages de la Mission. Le Conseil appuyait le concept d'établir des normes avant de décider du statut. Il voulait que le Kosovo soit multiethnique et multinational. La primauté du droit devait former la base de la normalité, et cela permettrait d'attirer les investissements.

48. *Également le 15 décembre, la Mission a visité l'Académie de police du Kosovo à Vucitrn, où elle a entendu des exposés d'information du Directeur de l'Académie, Steve Bennet, et du chef de la police, Stefan Feller, ainsi que d'un officier supérieur du Service de police du Kosovo, le colonel Ahmeti, et s'est entretenue avec un groupe multiethnique de policiers.* L'Académie de police du Kosovo était un élément essentiel de la constitution du Service de police du Kosovo. Elle offrait, outre un cours de formation de base, une série de cours spécialisés et avancés. Pendant que la formation de base se poursuivait, l'Académie avait tourné son attention sur la formation à la supervision et à la gestion, et sur la formation spécialisée en cours d'emploi. Dans le cadre de ses fonctions d'administration et d'instruction, la composante Renforcement des capacités de l'OSCE continuait de faire fonctionner l'Académie à pleine capacité pendant la période de transition. Les effectifs du personnel international avaient été ramenés d'un maximum de 267 personnes au début de 2001 à 86. Parallèlement à cette réduction, et dans le cadre d'un processus continu, le personnel national suivait une formation d'administrateur pour reprendre les postes précédemment occupés par le personnel international. Après une période de service opérationnel, les policiers du Service de police du Kosovo ayant terminé leur

formation étaient revenus à l'Académie pour y assumer des fonctions d'instructeur.

49. La police de la MINUK et le Service de police du Kosovo constituaient une seule organisation, présente dans tout le Kosovo. Ils avaient délibérément été établis comme une seule entité afin d'assurer une transition sans heurt pour constituer par la suite un service de police local viable. Il y avait à présent plus de policiers formés du Service de police du Kosovo (5 545) assurant les services de police au Kosovo qu'il n'y avait de policiers de la MINUK (4 500). Parmi les policiers du Service de police du Kosovo on comptait 16 % de membres de minorités et 16 % de femmes. L'objectif était d'avoir 6 530 membres du Service de police du Kosovo en 2004, et de continuer à passer le contrôle des postes de police entièrement à ce service; le premier de ces transferts avait eu lieu à Gračanica le 15 novembre. Le système de recrutement par concours fondé sur le mérite était extrêmement sélectif. Environ 23 % des membres du Service de police du Kosovo étaient d'anciens policiers. Malgré les pressions initiales dans la partie nord de Mitrovica tendant à empêcher l'enrôlement dans le Service de police du Kosovo, on avait reçu un nombre suffisant de candidatures. Le Service s'était acquis la confiance et le respect des habitants du Kosovo. Le but de la transition était de mettre tous les postes sous le contrôle du Service de police du Kosovo, la police internationale n'étant chargée que du suivi et des conseils. La police de la MINUK avait établi un mécanisme interne pour traiter les plaintes éventuelles. La Mission s'est félicitée de l'évolution positive qui avait permis de créer un service de police véritablement multiethnique.

50. *Le 15 décembre, la Mission s'est entretenue avec des dirigeants des rapatriés des communautés des Albanais du Kosovo et des Serbes du Kosovo et avec le Président de l'Assemblée municipale de la municipalité de Gnjilane, ainsi qu'avec des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'organisations non gouvernementales.* Une des priorités majeures de la MINUK était de veiller à ce que les retours soient durables. La Mission et ses partenaires ont suivi une stratégie fondée sur le principe d'une approche partant de la base : répondre aux besoins des personnes déplacées et des réfugiés en matière d'emploi, de santé et d'accès aux services publics, lier demandes et possibilités de retour et

faciliter le dialogue interethnique dans les lieux de retour.

51. Les représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des organisations non gouvernementales ont fait observer que, pour que les retours puissent être durables, la confiance de la population locale était indispensable. Et pour susciter cette confiance il fallait organiser des réunions et veiller à ne pas faire de distinction entre les rapatriés et la population locale. Les projets visant à créer des revenus étaient d'une extrême importance, le but étant que les rapatriés n'aient plus besoin d'une assistance humanitaire. Lorsque les retours se faisaient dans le cadre du processus de reconstruction, les communautés d'accueil devenaient plus attrayantes, ce qui facilitait les retours ultérieurs.

52. Le Haut Commissariat considérait, lui, les retours dans le contexte de la protection des droits de l'homme. La mise en place d'infrastructures en fonction des retours était un moyen de faciliter le relèvement de la communauté tout entière, ce qui avait pour effet de rendre la population locale plus réceptive aux rapatriés et de promouvoir l'intégration de ces derniers. Grâce à cette méthode, des retours avaient été possibles dans des communautés mixtes de la région de Gnjilane. Quelque 5 800 membres de groupes minoritaires étaient rentrés au Kosovo, la plupart dans la région de Gnjilane. Ce nombre représentait peut-être 2,5 % des personnes déplacées et des réfugiés appartenant à des groupes minoritaires du Kosovo mais il constituait un point de départ pour favoriser des retours plus nombreux.

53. Les restrictions à la liberté de mouvement et la discrimination qui s'exerçait dans la prestation des services sociaux, s'ajoutant à des facteurs économiques, en particulier le niveau élevé de chômage, ont continué d'avoir un effet dissuasif sur les retours. L'adoption de positions volontaristes par les institutions provisoires d'administration autonome, la participation des autorités municipales et l'appui des donateurs étaient indispensables pour surmonter ces obstacles. La MINUK cherchait à obtenir de la part des donateurs un montant de 30 millions d'euros pour financer les retours en 2003.

54. *Le même jour, la Mission s'est rendue à l'Assemblée municipale de Pristina, où elle a rencontré des députés appartenant à divers partis politiques.* La plupart des membres de l'Assemblée ont noté qu'il y

avait eu une amélioration de la situation en matière de sécurité. Ils ont manifesté leur appui à la formule de la décentralisation, partant de l'hypothèse qu'elle aurait pour effet un transfert de pouvoir aux municipalités plutôt que la création d'enclaves ethniques. La conversion du Service de police du Kosovo (SPK) en une police municipale a été suggérée. Les membres de l'Assemblée municipale considéraient que le principal obstacle aux retours tenait à la situation économique. À leur avis, la municipalité n'était pas en mesure de fournir aux futurs rapatriés des logements, des emplois et des écoles. À ce propos, un représentant albanais du Kosovo a évoqué le principe « les normes avant le statut » et s'est déclaré convaincu que des retours durables ne seraient possibles qu'une fois que les normes seraient atteintes. Certains Albanais du Kosovo membres de l'Assemblée pensaient que les Serbes de souche ne tenaient pas à s'intégrer et qu'ils n'acceptaient pas la nouvelle réalité du Kosovo.

55. Le seul membre serbe de l'Assemblée municipale s'est montré pessimiste en ce qui concernait les progrès réalisés. Son pessimisme tenait au fait que, sur les quelque 44 000 Serbes qui vivaient à Pristina avant la guerre, il n'en restait plus qu'un petit nombre; les sites culturels serbes avaient été détruits et il n'y avait pas de Serbes employés dans les principales entreprises du Kosovo. La formule de la décentralisation et le règlement No 2000/45 relatif aux municipalités locales donnaient aux minorités la possibilité de coexister au Kosovo, offrant ainsi un mécanisme de sécurité nécessaire. La restitution aux minorités de leurs droits de propriété était une priorité qui s'imposait de toute urgence, et les progrès à cet égard étaient trop lents. Les représentants ont échangé des propos acrimonieux lorsqu'ils ont commenté la situation de la minorité serbe à Pristina.

56. La Mission a fait observer qu'il était important pour toutes les communautés d'apprendre à vivre ensemble et elle a exhorté les membres de l'Assemblée à rejeter toutes les formes d'extrémisme. Elle les a encouragés en outre à se tourner vers l'avenir et à rechercher la modération.

57. *Le 15 décembre également, le chef de la Mission, accompagné par quelques membres de la Mission, a rencontré un groupe de femmes du Kosovo représentant certaines des différentes communautés ethniques, des membres des partis politiques et des représentants de la société civile.* Les membres de l'Assemblée du Kosovo représentant la majorité

ethnique, alignés sur la position des principaux partis albanais du Kosovo, ont relevé les progrès réalisés et préconisé un rapide transfert de pouvoir aux institutions provisoires d'administration autonome et l'indépendance du Kosovo. Ils estimaient que les normes et le statut devaient donc être appliqués parallèlement, notamment en raison du fait que certaines normes n'étaient pas réalisables en l'absence de statut. Se référant à des suggestions qu'avaient faites l'année précédente certains groupes de réflexion, qui préconisaient une indépendance conditionnelle, ils ont demandé que le Kosovo accède immédiatement à l'indépendance mais qu'il reste un protectorat international. Ils considéraient que la minorité avait été intégrée et que le dialogue s'était déjà engagé avec la communauté serbe. Certains d'entre eux ont déclaré qu'un Kosovo multiethnique ne serait possible que le jour où les conditions de vie deviendraient attrayantes non seulement pour la population locale mais aussi pour les immigrants. Les membres de l'Assemblée s'inquiétaient de ce que leur rôle de législateurs était restreint du fait des pouvoirs réservés du Représentant spécial du Secrétaire général et estimaient qu'il faudrait adopter de nouvelles lois pour remplacer celles, devenues caduques, qui avaient été promulguées pendant le régime antérieur. Alors que 34 membres de l'Assemblée étaient des femmes, aucune d'elles ne faisait partie du Gouvernement.

58. Les représentants de la société civile ont souligné qu'il y avait actuellement des femmes d'origine ethnique diverse qui travaillaient ensemble à des projets portant sur la consolidation de la paix mais qu'elles ne recevaient aucun appui de la part de la MINUK ou de l'OSCE. Un membre de la communauté bosnienne s'est plaint de ce que les préoccupations de la communauté qu'elle représentait étaient négligées, et a souligné que la notion de multiethnicité devait s'appliquer à toutes les minorités, et pas seulement aux Serbes.

59. Le chef de la Mission a souligné que les femmes avaient un rôle important à jouer dans le processus de réconciliation et les a invitées à oeuvrer à un consensus dans la société. Il a exhorté la majorité à s'ouvrir aux autres, et la minorité à participer aux institutions du Kosovo. Il a réitéré l'appui du Conseil de sécurité au principe « les normes avant le statut », soulignant qu'aucun investissement ne serait effectué tant que ce principe ne serait pas appliqué.

60. *Le 16 décembre, une fois la visite terminée, la Mission et le Représentant spécial ont tenu une conférence de presse conjointe à Pristina. Le chef de la Mission a donné un aperçu général des activités de la Mission. Il a reconfirmé la déclaration faite le 14 décembre (voir annexe I) et a noté les progrès réels qui avaient été réalisés depuis la précédente visite du Conseil (voir annexe II). Puis, lui-même et le Représentant spécial ont répondu aux questions posées.*

61. *Le même jour, la Mission, accompagnée du premier adjoint du Représentant spécial a tenu à Belgrade des réunions distinctes avec le Président de la République fédérale de Yougoslavie, Vojislav Kostunica, le Premier Ministre de Serbie, Zoran Djindjic, et le Vice-Premier Ministre de Serbie et Président du Centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie pour le Kosovo et la Metohija, Nebojsa Covic.*

62. Les autorités yougoslaves et serbes ont relevé les progrès réalisés au Kosovo, en particulier les élections municipales qui avaient eu lieu récemment, la création d'institutions provisoires d'administration autonome, la nomination de juges et de procureurs serbes et l'instauration de bonnes relations entre Belgrade et la MINUK. Elles se sont déclarées favorables à la création d'une société multiethnique au Kosovo. Le Kosovo était toutefois encore loin de cet objectif. La situation en matière de sécurité demandait encore à être améliorée. La lenteur avec laquelle s'effectuaient les retours, le non-respect des droits fondamentaux des minorités et la destruction du patrimoine culturel serbe au Kosovo étaient autant de sujets de préoccupation. Les autorités yougoslaves et serbes ne pensaient pas que l'on pouvait conclure à une amélioration véritable tant que les rapatriés n'étaient pas en nombre important, ce qui n'était pas encore le cas. Les déclarations de soutien et les tentatives faites pour remédier aux problèmes qui se posaient ne suffisaient pas – des résultats concrets étaient indispensables. L'amélioration de la situation dépendait de deux facteurs cruciaux : la décentralisation et les retours. Le Premier Ministre s'est dit personnellement favorable à la création de structures centrales spécialement conçues pour garantir les droits collectifs des minorités. Le Ministre fédéral des affaires étrangères s'est, par la suite, exprimé dans le même sens.

63. Les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, qui étaient pour un dialogue direct entre

Belgrade et Pristina, ont fait observer que les dirigeants albanais du Kosovo avaient été invités à engager un tel dialogue mais que cette offre avait été rejetée. Elles considéraient que la MINUK pourrait faciliter le dialogue grâce à des mesures propres à promouvoir les contacts entre Belgrade et les organes ou groupes influents au Kosovo. Le Président Kostunica a indiqué que les premiers domaines de coopération devraient être concrets et porter sur des questions qui revêtaient un intérêt pour toutes les communautés et pour la région. L'amélioration des relations entre la République fédérale de Yougoslavie et l'Albanie était, dans cette optique, un fait positif.

64. Les autorités de la République fédérale de Yougoslavie se sont déclarées favorables au principe « les normes avant le statut ». Elles estimaient qu'il ne fallait pas préjuger du statut final du Kosovo, qui ne devait pas être prédéterminé, par exemple, dans le cadre du processus de stabilisation et d'association pour la Yougoslavie. La situation n'était pas encore mûre pour des discussions sur le statut final étant donné que les normes n'avaient pas encore été atteintes. M. Djindjic pensait que, le moment venu, les options qui seraient offertes en vue du statut final du Kosovo devraient être évaluées en fonction de leurs conséquences. Tous les interlocuteurs de la Mission estimaient que l'avenir du Kosovo devrait être examiné dans le contexte régional et dans une perspective européenne. À cet égard, M. Djindjic a proposé une stratégie européenne démocratique pour l'ensemble de la région.

65. M. Covic a souligné que les dispositions du Document commun signé par la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK restaient pertinentes, et il a exprimé le souhait que le Conseil donne son plein appui à la mise en oeuvre de ce texte. Les autorités de la République fédérale de Yougoslavie ont apporté leur soutien à la participation serbe aux institutions du Kosovo. Une telle participation n'aurait toutefois de valeur que si les minorités en tiraient vraiment profit et si elles pouvaient faire entendre leur voix. Le Président Kostunica a fait observer que les institutions parallèles en vigueur dans le secteur nord de Mitrovica n'auraient plus alors de raison d'être.

66. La question de la privatisation des entreprises a été évoquée, ainsi que le dialogue constructif qui s'est instauré avec la composante Reconstruction économique (Union européenne). La question de la dette a elle aussi été soulevée, de même que celle de

l'accès direct du Kosovo aux institutions financières internationales. La criminalité organisée, la contrebande et la corruption, qui demeurent problématiques dans la région, sont des domaines concrets où une coopération entre Belgrade et Pristina pourrait s'avérer fructueuse. Les efforts de la MINUK pour aborder ces problèmes dans une perspective régionale, comme la conférence qu'elle vient d'organiser à Pristina sur la contrebande de cigarettes ont été appréciés.

67. La Mission a souligné qu'elle tenait beaucoup à la pleine coopération de Belgrade aux fins de l'application de la résolution 1244 (1999). Elle a également insisté sur la nécessité d'une coopération sans réserve avec le Tribunal. Seul un dialogue entre toutes les parties intéressées permettrait de régler les questions en suspens au Kosovo. Si aucune des parties ne devait avoir le droit de veto, aucune partie ou intérêt légitime ne devait non plus être exclu. La Mission s'est félicitée de l'amélioration des relations entre Belgrade et la MINUK et a souligné qu'un bon niveau de coopération devait être maintenu. Il fallait encourager les Serbes du Kosovo à participer pleinement aux institutions provisoires d'administration autonome. Les autorités de Belgrade devaient donc les encourager à y participer de façon constructive. La Mission était résolue à promouvoir le retour des déplacés et des réfugiés au Kosovo. La sécurité, de même que le respect des droits de l'homme et des droits civils, étaient indispensables à la stabilité et à la prospérité du Kosovo comme de toute la région.

68. *Par la suite, la Mission a rencontré des représentants de l'Association serbe des familles des disparus, qui lui ont demandé de les aider à faire la lumière sur le sort de quelque 1 300 Serbes du Kosovo et autres non-Albanais qui ont disparu avant, pendant et, surtout, après l'arrivée de la présence internationale au Kosovo. Faisant observer que 2003 marquerait le quatrième anniversaire de leur disparition, ils ont exhorté la MINUK et les organisations internationales compétentes, ainsi que le Gouvernement yougoslave, à s'employer plus activement à découvrir ce qui leur était arrivé. Après avoir entendu les récits poignants que leur ont faits des proches des disparus, les membres de la Mission ont indiqué que le sort de tous les disparus, quelle que soit leur communauté d'origine, devrait être élucidé en priorité, promettant d'examiner les renseignements qui leur ont été*

communiqués lors de la réunion et de prendre les dispositions voulues.

69. *Le 17 décembre, les membres de la Mission ont eu un entretien avec le Ministre fédéral des affaires étrangères, Goran Svilanovic.* Notant que la coopération du Kosovo avec ses voisins était bonne, M. Svilanovic a souligné que la question du Kosovo devait être inscrite dans un cadre régional comprenant des questions politiques comme les problèmes des minorités et l'établissement de normes européennes. La coopération régionale, en particulier la détente entre la République fédérale de Yougoslavie et l'Albanie, devrait contribuer à améliorer la situation au Kosovo. La coopération était également importante pour combattre les trafics et la corruption. Sur le plan économique, la coopération régionale était prévue dans les domaines suivants : création de zones de libre-échange; transports et communications; agriculture; secteur énergétique; et nouvelles technologies. La coopération entre Belgrade et Pristina pouvait être approfondie dans des domaines concrets comme la prévention du crime et l'énergie. M. Svilanovic était convaincu qu'en voulant aller trop vite, on risquerait de déstabiliser toute la région. À terme, la perspective européenne semblait plus prometteuse. L'élargissement de l'Union européenne pourrait être un moyen de résoudre la question du Kosovo.

70. Le retour des déplacés et celui des disparus étaient des questions très importantes et émotionnellement chargées. La sécurité, le bon fonctionnement des institutions élues, les services publics et l'éducation demeuraient prioritaires. De l'avis de M. Svilanovic, il faudrait encourager les Serbes du Kosovo à y rester et promouvoir le dialogue intracommunautaire et intercommunautaire.

71. La Mission a fait observer que la complexité de la situation au Kosovo était encore aggravée par la méfiance mutuelle et la peur de l'autre. Il fallait que la majorité assume la responsabilité du bien-être de la minorité; quant à la minorité, elle devait participer aux institutions locales. Une sécurité accrue et une plus grande liberté de mouvement devaient être assurées aux membres des minorités. La Mission a noté les difficultés liées au retour des minorités, mais a exprimé l'espoir que la situation s'améliorerait. Elle a engagé les autorités de la République fédérale de Yougoslavie à encourager les Serbes du Kosovo à participer aux institutions locales. Se déclarant opposée à l'existence de structures parallèles au Kosovo, la Mission a

remercié la République fédérale de Yougoslavie du rôle qu'elle a joué pour régler le problème à Mitrovica. Elle s'est félicitée de la coopération accrue de Belgrade avec la MINUK. Tout en notant que des progrès considérables avaient été accomplis au Kosovo, les membres de la Mission ont reconnu que la situation demeurait précaire. À ce propos, l'importance des critères de référence et du processus de réconciliation a été soulignée. Les membres de la Mission ont insisté sur le fait que, quel que soit le statut futur du Kosovo, celui-ci devrait s'inscrire dans le contexte régional. L'élargissement futur de l'Union européenne pourrait offrir une occasion unique à la République fédérale de Yougoslavie d'adopter elle aussi les normes de l'Union européenne.

72. *Le 17 décembre, alors que sa visite s'achevait, la Mission a tenu une conférence de presse à Belgrade. Le chef de la Mission a brossé un tableau général des activités de la Mission, avant de répondre aux questions des journalistes.*

IV. Constatations de la Mission

73. La Mission a constaté que des progrès remarquables avaient été accomplis dans plusieurs domaines s'agissant de l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité depuis la mission précédente du Conseil de sécurité au Kosovo. L'élection des membres de l'Assemblée du Kosovo qui s'est tenue en 2001, ainsi que les élections municipales tenues en 2002, ont permis de mettre sur pied les institutions provisoires d'administration autonome, ainsi que les nouveaux conseils municipaux. Le processus de passation des pouvoirs et des responsabilités aux institutions locales se poursuit. Des progrès ont également été accomplis dans le domaine de l'état de droit. Le taux de criminalité est en baisse et la sécurité s'améliore. Les effectifs de la police du Kosovo continuent d'augmenter et l'appareil judiciaire est sur le point d'être rétabli, ces deux institutions étant à présent multiethniques. Pour la première fois, les membres de minorités qui rentrent chez eux sont plus nombreux que ceux qui quittent le Kosovo. Cependant, le nombre total des déplacés et des réfugiés appartenant aux minorités qui retournent chez eux est peu élevé, et l'écart avec le nombre des déplacés qui choisissent de ne pas rentrer demeure important. La Mission a noté qu'il s'agissait là d'une tâche énorme, qui aurait des incidences financières. Les préparatifs de

la privatisation ont bien progressé. La coopération entre la MINUK et Belgrade s'est améliorée. La mise en place de l'administration de la MINUK dans les quartiers nord de Mitrovica est nécessaire pour qu'une administration uniforme s'applique dans tout le Kosovo. Il s'agit là d'une mesure importante pour prévenir la création d'institutions parallèles. La Mission est convaincue que la présence de la MINUK dans les quartiers nord de Mitrovica contribuera pour beaucoup au retour à la normale dans la ville.

74. La Mission a été impressionnée par le travail de la MINUK et de la KFOR et par l'intérêt et le dévouement avec lesquels certains membres des différentes communautés appuient leur action.

75. L'établissement de critères de référence permettant de mesurer le degré de réalisation des normes contribuera utilement à faire du Kosovo une société démocratique et multiethnique. La Mission attend avec impatience le prochain rapport de la MINUK en vue d'être en mesure d'évaluer les progrès accomplis. La Mission espère que ces critères de référence pourront être établis en consultation avec les autorités locales, afin que celles-ci puissent se les « approprier ». Elle considère que la seule façon d'aller de l'avant est de s'en tenir au principe « les normes avant le statut ».

76. La Mission a tenu le même langage à tous ses interlocuteurs : les normes avant le statut, le multiethnisme et l'intégration de toutes les communautés, ainsi que leur obligation de respecter sans réserve la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Elle a appelé les institutions nouvellement élues à utiliser les pouvoirs qui leur ont été dévolus conformément au Cadre constitutionnel, au bénéfice de tous les habitants. Elle a insisté sur le fait que toutes les communautés doivent participer aux travaux des organes élus.

77. La Mission note que, malgré l'évolution positive, la situation demeure précaire. Beaucoup reste à faire, tant pour la MINUK que pour les institutions et communautés du Kosovo, notamment en ce qui concerne l'état de droit, le retour et la réinstallation, « l'appropriation » locale des progrès enregistrés, le développement démocratique, la réconciliation et le dialogue interethniques, la coopération entre Pristina et Belgrade et la lutte contre le crime organisé.

78. Il faut que l'état de droit prenne racine si l'on veut assurer la sécurité, le bon fonctionnement du

processus démocratique et le développement économique durable. Bien que les progrès dans ce domaine aient été considérables, la Mission considère que des efforts importants demeurent nécessaires pour que les objectifs fixés puissent être atteints.

79. Le retour des minorités et leur réinstallation sont le préalable d'une société multiethnique. Cette question mérite une attention considérable et des ressources importantes. Plus encore que d'une assistance financière, le Kosovo a besoin d'un engagement aux niveaux local et régional pour créer les conditions propices au retour et à la réinstallation. La sécurité, les mesures de confiance et la viabilité économique sont autant d'aspects qui devront être réglés pour qu'un processus de retour véritable s'amorce et se maintienne. Cette responsabilité incombe à tous les secteurs de la société. La MINUK devrait continuer à oeuvrer, aux côtés des institutions locales et de la société civile, pour favoriser le processus de retour.

80. La réconciliation et le dialogue sont cruciaux à cet égard. Une contribution importante à la réconciliation intercommunautaire serait de faire la lumière sur le sort des disparus et des personnes enlevées de toutes les communautés. La MINUK est encouragée à promouvoir le règlement de ces questions en consultation avec le CICR, la KFOR, les institutions provisoires et les organisations non gouvernementales locales concernées, ainsi qu'avec Belgrade. La MINUK est priée de tenir le Conseil régulièrement informé. Le Conseil est instamment invité à garder cette question à l'examen.

81. La Mission se doit de faire observer que les progrès accomplis jusqu'à présent ont surtout été le fait de la communauté internationale. Selon elle, la participation et l'engagement des communautés locales aux processus en cours n'ont pas été ce qu'ils auraient pu être. Il importe que la MINUK redouble d'efforts pour associer les institutions et dirigeants politiques locaux à l'élaboration d'objectifs et de stratégies politiques et à leur mise en oeuvre. C'est notamment le cas en ce qui concerne la définition et l'application des critères de référence relatifs aux huit normes énoncées dans le principe « les normes avant le statut ». Une participation et un engagement accrus au niveau local s'imposent si l'on veut que ces normes puissent être appliquées avec succès. Les communautés elles-mêmes ont évidemment une responsabilité essentielle à cet égard.

82. Les élections municipales qui viennent de se tenir ont été bien organisées et se sont déroulées dans le calme. Les taux de participation ont toujours été décevants, surtout parmi les Serbes. Il faudra redoubler d'efforts pour encourager toutes les communautés à participer au processus politique et aux institutions, car une telle participation est indispensable si l'on veut que la démocratie fonctionne au Kosovo. Il faut insister auprès des institutions locales pour que les vues et les intérêts de toutes les communautés soient pris en compte et respectés. La Mission préconise l'adoption d'une approche consensuelle axée sur les résultats.

83. La Mission souligne que les élus doivent se montrer responsables et pragmatiques pour être à même d'offrir les services de base à leurs administrés. Elle souligne que la passation des pouvoirs entre la MINUK et les élus locaux doit se faire de manière à encourager l'appropriation et la responsabilité au niveau local. Une tâche immense attend les conseils municipaux. C'est à eux qu'incombe en particulier la responsabilité de promouvoir le dialogue et la réconciliation, de créer les conditions favorables aux retours et de combattre la corruption. La MINUK devrait appuyer les efforts qu'ils déploient à cette fin.

84. La Mission engage instamment la MINUK à développer plus avant, en consultation avec les institutions et les élus locaux, la proposition relative à la décentralisation des pouvoirs en faveur des municipalités, et ce, sans délai.

85. De l'avis de la Mission, l'heure est venue pour Pristina et Belgrade de coopérer sur des questions concrètes. La MINUK devrait envisager les moyens de faciliter les contacts à cette fin. Dans la limite de leurs compétences, les institutions provisoires d'administration autonome doivent faire ce qu'elles peuvent pour favoriser cette coopération.

86. La Mission souligne qu'il importe d'inscrire l'évolution observée au Kosovo dans une perspective régionale. Ce qui se passe au Kosovo influe sur la région et vice versa, en ce qui concerne non seulement les questions politiques, mais aussi la sécurité, le maintien de l'ordre et le développement économique. La Mission insiste tout particulièrement sur la nécessité d'instaurer une coopération régionale, par exemple pour combattre efficacement la criminalité organisée et les trafics.

87. Au vu des nombreuses difficultés qui restent à régler, la Mission estime qu'une présence

internationale demeurera nécessaire pendant encore un certain temps.

88. La Mission tient à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Michael Steiner, ainsi que le personnel de la MINUK, de ce qu'ils ont fait pour donner effet à la décision du Conseil de sécurité. Elle sait également gré au général Fabio Mini et à la KFOR. L'application de la résolution 1244 (1999) continue d'être prioritaire pour le Conseil de sécurité et la Mission a été impressionnée par le dévouement avec lequel les hommes et les femmes de la MINUK, qu'ils soient recrutés localement ou sur le plan international, collaborent avec les partenaires locaux et internationaux pour assurer l'application de ladite résolution.

Annexe I

Observations du chef de la Mission Pristina, le 14 décembre 2002

Pour le Conseil de sécurité, les trois questions principales en ce qui concerne le Kosovo sont les suivantes : les normes avant le statut, le multiethnisme et l'intégration.

Nous souscrivons pleinement aux huit normes que le Représentant spécial du Secrétaire général, Michael Steiner, a définies comme l'aune à laquelle mesurer les progrès accomplis au Kosovo. Nous souscrivons également sans réserve à l'ordre de priorité qu'il a fixé, à savoir les normes avant le statut. Le fondement de toutes les autres normes est l'état de droit.

La population du Kosovo a encore beaucoup à faire pour réaliser les normes en question. Les déclarations de soutien ne suffisent pas et des efforts véritables doivent être déployés sur le terrain pour que ces normes deviennent réalité. Le Kosovo a encore beaucoup de chemin à parcourir pour se doter d'institutions démocratiques opérationnelles et pour devenir une société dans laquelle les minorités participent pleinement à la vie politique et sociale.

La MINUK a lancé le processus de passation des responsabilités aux institutions provisoires du Kosovo; plus ces institutions se montreront capables de les assumer, plus elles s'en verront conférer de nouvelles.

Rien n'est plus important qu'un engagement ferme envers le multiethnisme, démontré non seulement en paroles mais aussi en actes.

Tous les habitants du Kosovo doivent pouvoir vivre dans la sécurité et la dignité.

Un Kosovo où les communautés minoritaires seraient opprimées se condamnerait à l'isolement.

Rien ne pourrait impressionner davantage la communauté internationale que le retour et la réinstallation d'un grand nombre de déplacés.

En tant que groupe majoritaire, les Albanais du Kosovo doivent assumer la responsabilité de la sécurité des membres des minorités et de leur plein accès aux services publics.

Tous les habitants du Kosovo doivent rejeter la violence et condamner les activités extrémistes et terroristes.

Parallèlement, les membres des minorités doivent s'intégrer dans la société du Kosovo. L'existence d'institutions parallèles est sans avenir; l'intégration est la seule façon d'aller de l'avant.

Nous reconnaissons les progrès accomplis dans l'établissement d'institutions démocratiques auxquelles participent tous les secteurs de la société. Les élus doivent maintenant faire en sorte que ces institutions fonctionnent démocratiquement.

Cela implique que la majorité respecte les droits et le rôle de la minorité. Comme le Secrétaire général l'a déclaré lors de sa visite au Kosovo, la démocratie n'est pas un jeu où le gagnant emporte toute la mise.

Le Conseil de sécurité soutient pleinement la décision de la MINUK d'étendre sa présence aux quartiers nord de Mitrovica.

Les progrès récents enregistrés à Mitrovica sont une étape importante dans la mise en place d'une société multiethnique et intégrée, fondée sur des autorités légitimes et sur l'état de droit.

L'amélioration du niveau de vie au Kosovo est désormais presque entièrement l'affaire de ses habitants.

Le statut final du Kosovo ne sera pas déterminé unilatéralement. C'est au Conseil de sécurité qu'il appartiendra de le déterminer, en consultation avec toutes les parties concernées.

Ceux qui ont les intérêts du Kosovo à coeur doivent consacrer toute leur énergie à hâter la réalisation des huit normes.

Toutes les normes sont importantes. Le Kosovo doit montrer qu'il est résolu à bâtir une société multiethnique fondée sur l'état de droit, sans quoi la communauté internationale risque de le considérer comme un problème et non comme un partenaire.

Annexe II

Déclaration du chef de la Mission à la conférence de presse tenue à Pristina le 16 décembre 2002

Vous avez tous entendu le discours que j'ai prononcé au nom du Conseil de sécurité samedi dernier. Le message du Conseil de sécurité n'a pas varié et ce que nous avons vu au Kosovo n'a fait qu'en confirmer la validité.

Il reste que, si l'on compare la situation à ce qu'elle était il y a 18 mois, on constate que des progrès considérables ont été accomplis.

La mise en place d'institutions est un progrès important. La sécurité s'est sensiblement améliorée. Le Service de police du Kosovo assume de plus en plus de responsabilités en matière de maintien de l'ordre. Le processus de retour est amorcé, même s'il demeure modeste. Le processus de privatisation est en bonne voie.

Nous avons été impressionnés par le travail de la MINUK et de la KFOR ainsi que par le dévouement des dirigeants politiques locaux.

Il importe que ce travail se poursuive. Les premières étapes ont été franchies mais il reste beaucoup à faire. L'avenir du Kosovo en tant que société démocratique et multiethnique en dépend.
